

Syndicat de Gestion Forestière des Bois de la Bastière

Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 24 juin 2025

Le vingt-quatre juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le comité syndical du Syndicat de gestion forestière des Bois de la Bastière, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur SAMAIN Philippe, en séance ordinaire

<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 9 Présents : 5 Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum : 5	<u>Présents :</u> SAMAIN Philippe, SOUSSIN Jean-Michel, TARDY Pascal, MASSÉ Gérard, BRODU Fabien, <u>Absents :</u> SANTOLINI Benoit (excusé – pouvoir SAMAIN Philippe), GUILLOT Annie (excusée – pouvoir SOUSSIN Jean-Michel), TAUNAY Patrick, CELERIER Jacky
---	--

<u>Secrétaire de séance :</u> SOUSSIN Jean-Michel	<u>Séance ouverte à :</u> 18h30
<u>Auteur de l'acte :</u> SAMAIN Philippe	<u>Arrêté par le comité syndical le :</u>
<u>Convocation envoyée le :</u> 17 juin 2025	
<u>Affichage de la convocation le :</u> 17 juin 2025	<u>Date de publication sur le site internet :</u>

* * * * *

Ordre du jour :

- ↳ Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 25 mars 2025
- ↳ Création et labellisation des Aires Terrestres Educatives
- ↳ Questions diverses

* * * * *

Adoption du Procès-Verbal de la réunion du comité syndical du 25 mars 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

● Les Aires Terrestres Educatives

Monsieur le Président a le plaisir de recevoir, lors de cette réunion, un groupe d'élèves et leur enseignante, Mme ROGUET Céline, qui vont nous faire part de leur expérience et de leur travail concernant l'Aire Terrestre Educative qu'ils ont choisi, dans les Bois de La Bastière.

Les élèves ont travaillé sur la découverte de la faune (pipit des arbres, coucou gris, fauvette à tête noire, circaète Jean-le-Blanc, engoulevent d'Europe, triton palmé, grenouille, libellule...) et de la flore (primevère, ophrys de Saintonge – orchidée, brunelle à feuille d'hysope, aubépine, troène, chêne...) du bois et plus particulièrement sur les mares. Ils ont monté un spectacle autour du Petit Poucet perdu au bois de La Bastière et réalisé une exposition pour faire connaître le bois aux habitants.

● **Délibération 2025/04 : Création et labellisation de l'Aire Terrestre Educative**

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'Aire Terrestre Educative est une zone terrestre de petite taille qui devient le support pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement pour des élèves.

Les élèves et leur enseignant se voient confier la gestion participative d'un petit espace naturel (zone humide, forêt, rivière, parc urbain...).

Cette démarche a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection de la nature, mais également de découvrir ses gestionnaires grâce à un projet pédagogique et écocitoyen.

Les élèves de la classe de CM1 / CM2 de l'école de Genouillé et les élèves de la classe de CM1 / CM2 de l'école de La Devise ont travaillé chacun sur la création d'une Aire Terrestre Educative pour leur école. Ils se réunissent sous la forme d'un « conseil des enfants » afin de réfléchir et de prendre des décisions concernant leur Aire Terrestre Educative. C'est l'occasion pour eux de découvrir leur territoire et ses acteurs dans le cadre d'un projet d'éducation à l'environnement durant lequel ils développent les compétences du programme scolaire.

Pour ce faire, le Syndicat de Gestion Forestière des Bois de La Bastière met à disposition des élèves une zone à l'intérieur des Bois de La Bastière, plan ci-annexé.

Grace à ce projet, ils souhaitent :

- Acquérir des connaissances sur notre patrimoine
- Protéger et favoriser la biodiversité
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel
- Identifier les zones à risque, les préserver et les protéger
- Transmettre les valeurs de protection de ce patrimoine aux citoyens (familles, habitants, promeneurs...)

Monsieur le Président propose donc d'acter la création de ces espaces pédagogiques mis à disposition des écoles de Genouillé et de La Devise, et de soutenir la demande de labellisation.

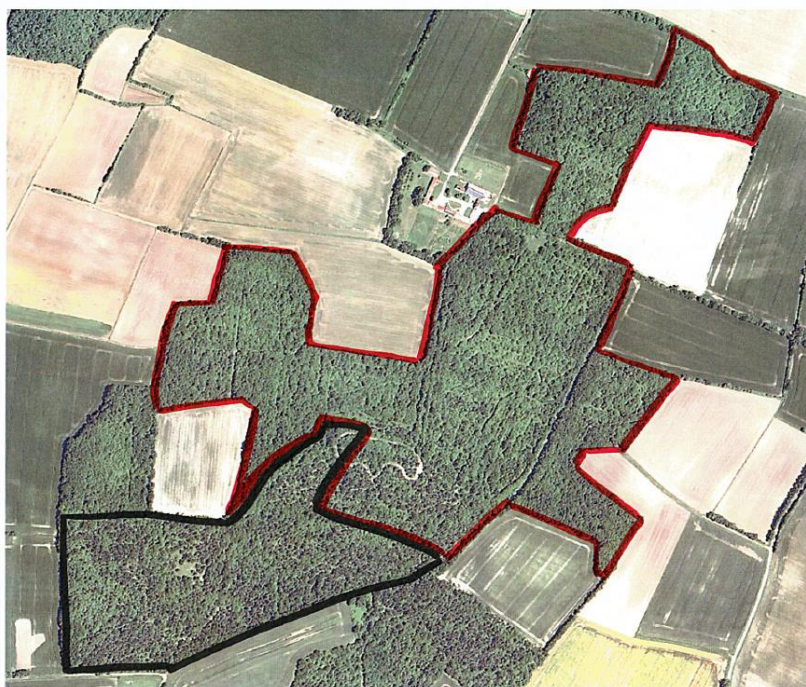
Considérant la nécessité de mettre en œuvre les actions proposées par les élèves des 2 écoles (acquérir de nouvelles connaissances, protection de l'environnement, identification des bois, de la faune et flore)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE D'ACCEPTER la création des Aires Terrestres Educatives telles que définies par le périmètre présenté en annexe
- DECIDE D'ACCEPTER la demande de labellisation des Aires Terrestres Educatives
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

ATE Genouillé 

ATE La Devise 



● **Questions diverses**

Réalisation d'un panneau d'information sur lequel sera rappeler quelques règles, le stationnement, la carte des bois et les circuits de randonnée.

Proposition d'associer les enfants à un projet de logo pour déterminer les circuits de randonnées dans les bois.

Les enfants ont également réalisé des dessins d'animaux. On pourrait utiliser ces dessins et réaliser un jeu de reconnaissance d'animaux.

Les panneaux d'interdiction sont prêts.

Présentation du devis du SIE Vals de Saintonge pour le broyage avec export et abattage sélectif pour ouvrir les mares. Dans l'immédiat, le Syndicat réalisera uniquement du broyage et enlèvement de déchets (cage en grillage). Voir avec le SIE pour un nouveau devis.

La séance est levée à 19h20.

**Le Président,
Philippe SAMAIN**

**La secrétaire de séance,
Jean-Michel SOUSSIN**